

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030505 – AFR 16/013/2003

Action complémentaire sur l'AU 226/03 (AFR 16/012/2003 du 25 juillet 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

BURUNDI

personnes arrêtées :

Benoit Bigirimana (h), commerçant

Dieudonné Harerimana (h)

Elias Kabura (h), boulanger

Saidi Manirakiza (h)

Samuel Mbazumutima (h), employé de garage

Onésphore Ndayitwayeko (h), commerçant de Kayogoro, dans la province de Makamba

Luc Ndikuriyo (h), époux de Pétronile Banyekazo

Vital Niyonguro (h)

Soulemane Nikoyagize (h), chauffeur de taxi

Freddy Nisubire (h), pharmacien

Toto (h), électricien

Arias Wakya (h)

et peut-être d'autres personnes

personnes libérées :

Pétronile Banyekazo (f)

son fils Niyokwizigira, 14 ans

et son bébé de 2 ans, dont on ignore le sexe

Boniface Nduwayo (h), commerçant de Mabanda, province de Makamba

Elisa Ntakiyanira (h)

ainsi que Piri (h), son employé

Londres, le 4 août 2003

Boniface Nduwayo, Pétronile Banyekazo, son fils Niyokwizigira (âgé de quatorze ans et non de quinze, contrairement à ce qui avait été indiqué dans l'AU 226/03, AMR 16/012/2003) et son bébé de deux ans ont été libérés le 26 juillet. Elisa Ntakiyanira et Piri, son employé, ont tous deux été remis en liberté le 25 juillet. Pétronile Banyekazo et son fils Niyokwizigira auraient été roués de coups au cours de leur détention.

Parmi les autres personnes appréhendées dans la ville de Makamba entre le 24 juin et le 22 juillet, 10 auraient été transférées à la prison de Rumonge, dans le sud du Burundi. Benoit Bigirimana, Elias Kabura, Saidi Manirakiza, Samuel Mbazumutima, Onésphore Ndayitwayeko, Luc Ndikuriyo, Vital Niyonguro, Freddy Nisubire, Toto et Arias Wakya ont tous été transférés entre le 25 et le 29 juillet. Toto, également connu sous le nom de Ndayisaba Johnson, aurait été passé à tabac avant son transfert. Les observateurs chargés de veiller au respect des droits humains n'ont pas encore été autorisés à voir les détenus, et il est à craindre que ceux-ci ne soient soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur incarcération. Les conditions de détention à la prison de Rumonge sont médiocres, en raison de l'insalubrité et de la surpopulation qui caractérisent l'établissement ; elles sont toutefois meilleures qu'au poste de police de Makamba.

D'après les informations recueillies, Dieudonné Harerimana et Soulemane Nikoyagize sont toujours en garde à vue dans ce poste de police. Selon certaines sources, les interpellations se poursuivent à Makamba et dans les environs de la ville, et des observateurs chargés de veiller au respect des droits humains ont indiqué que la panique régnait dans cette région. De nombreux

habitants auraient fui leur domicile pour rejoindre Bujumbura, la capitale, ou la Tanzanie, pays voisin du Burundi. Amnesty International ne dispose d'aucune information quant à d'éventuels chefs d'inculpation retenus contre les personnes arrêtées.

Selon des groupes de défense des droits humains de la région, l'action menée par Amnesty International, notamment l'Action urgente lancée, a contribué à limiter les tortures infligées et a incité les autorités à libérer certains des détenus.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

- félicitez-vous de la libération de Boniface Nduwayo ainsi que de Pétronile Banyekazo, son fils Niyokwizigira et son bébé de deux ans ; efforcez-vous d'obtenir des autorités l'assurance que les personnes maintenues en détention (merci de préciser leur nom) ne seront ni torturées, ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements, et demandez-leur de veiller à ce qu'elles soient autorisées sans délai et en permanence à recevoir la visite de leurs proches, à bénéficier de soins médicaux, à s'entretenir avec des avocats et à être en contact avec des organisations humanitaires ainsi que des mouvements de défense des droits humains ;
- demandez instamment qu'une enquête approfondie soit menée sur les informations faisant état d'actes de torture infligés à Pétronile Banyekazo, son fils Niyowizigira et Toto (également connu sous le nom de Ndayisaba Johnson), que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice ;
- dites-vous préoccupé par le fait que ces arrestations ne semblent pas avoir été effectuées de façon conforme à la législation, et cherchez à obtenir l'assurance que toute interpellation, à l'avenir, se fera dans le respect du droit ;
- demandez instamment que toutes les personnes appréhendées soient libérées dans les plus brefs délais et sans condition, à moins qu'elles ne soient rapidement inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi, sur la base d'éléments probants qui justifient leur détention ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les femmes et les enfants détenus soient placés dans des cellules distinctes de celles des hommes.

APPELS À :

Remarque : L'envoi de télégrammes vers le Burundi n'est plus possible. La transmission des fax pouvant s'avérer difficile, nous vous invitons à faire preuve de persévérance. Veuillez par ailleurs vérifier si les services postaux de votre pays acheminent bien des courriers au Burundi.

**Commandant de la gendarmerie
du district de Makamba :**

Commander Salvatore

Fax : +257 27 00 03 ou +257 50 81 13 (si un correspondant décroche, veuillez demander la ligne de fax)

Formule d'appel : Monsieur le Commandant,

Ministre de la Défense nationale :

Général-Major Vincent Niyungeko

Ministre de la Défense nationale

Ministère de la Défense nationale

Bujumbura, Burundi

Fax : +257 24 78 20

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

Monsieur Fulgence Dwima Bakana

Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

Ministère de la Justice

Bujumbura, Burundi

Fax : +257 21 86 10

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Président de la République :

Son Excellence

Monsieur Domitien Ndayizeye

Président de la République

La Présidence

Burundi

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

COPIES À :

Ministre des Droits de la Personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale :

Monsieur Alphonse Barancira,

Ministre des Droits de la Personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale,

Ministère des droits de la Personne humaine

Bujumbura, Burundi

Fax : +257 21 75 49

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 SEPTEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.